



Règlement « Pâques au Bioparc »

Cet événement a lieu les 30, 31 mars et 1er avril 2024.

Le parc ne prend pas de réservation.

L'accès à cet événement se fait sans supplément au tarif d'entrée du parc.

Un seul coupon sera remis à chaque enfant à l'accueil lors du passage en caisse, pour participer à la chasse ou au jeu de piste, selon son âge.

Une fois entré dans le parc, il ne sera plus possible d'obtenir d'autres coupons.

Aucune réclamation ne sera prise en compte concernant le lot remis à la fin des activités.

En cas d'épuisement des stocks disponibles, l'événement prend fin.

Les adultes ne peuvent pas être bénéficiaires d'un coupon.

Chasse aux œufs

Elle a lieu dans une partie du parc habituellement fermée au public.

Elle est réservée aux enfants jusqu'à 10 ans inclus.

Entrée possible dans le lieu de la chasse de 10h à 15h.

L'accès se fait en continu, avec une jauge, ce qui peut provoquer une file d'attente.

La chasse consiste à récolter 5 œufs en plastique de couleurs différentes, et à les ramener au stand d'accueil pour obtenir un lot (sachet de chocolats), contre un coupon et les 5 œufs.

Un coupon donne droit à un lot.

Jeu de piste

Il est réservé aux enfants de 11 à 17 ans inclus.

Retrait du lot de 10h à 17h.

Le jeu de piste consiste à trouver plusieurs indices disséminés le long du parcours de visite, permettant de trouver un animal, ainsi qu'un mot de passe, pour obtenir un lot (sachet de chocolats).

Les indices sont tous lisibles depuis l'allée de visite.

Un coupon donne droit à un lot.